

Communiqué de Presse



09-2017

38 Etats membres

Albanie
Arménie
Allemagne
Autriche
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Canada*
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Lituanie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Russie
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie

Le Conseil de l'Europe adopte une recommandation majeure sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel

STRASBOURG, 28/09/2017

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation majeure sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel.

Voir : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680750a54

Ceci fait suite à la Déclaration de la Conférence de Sarajevo du Conseil de l'Europe qui a été adoptée en août 2015 sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine du Comité des Ministres.

La recommandation a été rédigée par un large éventail d'experts internationaux issus de fonds et de diffuseurs des Etats membres du Conseil de l'Europe, avec l'aide de représentants d'organismes reconnus au sein de l'industrie et d'universitaires.

Il s'agit de la toute première recommandation pan-européenne à reconnaître les problèmes inhérents au genre dans cette industrie, parmi lesquels :

- la méconnaissance de la prévalence de l'inégalité entre les femmes et les hommes
- les préjugés sexistes, conscients ou non, à tous les niveaux du secteur audiovisuel et
- la répartition inéquitable des subventions de contenu audiovisuel entre les femmes et les hommes ;

et à promouvoir un certain nombre de mesures destinées à résoudre ces problèmes.

La recommandation invite les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à :

- revoir leur législation et leurs stratégies ;
- assurer la collecte, le suivi et la publication de données ;
- soutenir la recherche ;
- encourager le développement continu de l'éducation aux médias et
- faire évoluer les mécanismes de responsabilité.

Elle contient également une liste détaillée de méthodes de suivi et d'indicateurs de performance pour aider tous les secteurs de l'industrie audiovisuelle à collecter des données et à prendre des dispositions adéquates à partir des résultats obtenus. En outre, il existe une liste pratique d'outils de référence destinés au développement des connaissances dans ce secteur. Plusieurs événements seront organisés pour permettre la diffusion des bonnes pratiques et le partage du savoir-faire.

Le Fonds Eurimages de soutien au cinéma a joué un rôle déterminant en apportant son savoir-faire pour le contenu de la recommandation aux côtés du CDCPP (Comité Directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage) ; par ailleurs, Eurimages a mis en place toute une série de mesures visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'industrie cinématographique. Voir :

http://www.coe.int/t/dg4/eurimages/gender/gender_FR.asp?

*Membre associé

Communiqué de Presse

EURIMAGES est le fonds de soutien à la coproduction cinématographique, la distribution en salles et l'exploitation institué par le Conseil de l'Europe en 1988 (Eurimages@coe.int - <http://www.coe.int/Eurimages>).

Depuis sa création en 1988, EURIMAGES a soutenu 1862 coproductions européennes pour un montant total d'environ 553 millions €.